

## COMMUNE DE SAINT GAL

Séance du 15 avril 2022

<b>Membres en exercice :</b> 7	Date de la convocation: 11/04/2022 <i>L'an deux mille vingt-deux et le quinze avril à 20 h 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GOAREGUER</i>
<b>Présents : 5</b>	
<b>Votants : 7</b>	<b>Présents :</b> Jean-Luc GOAREGUER, Elise BOUQUET, Chrystel VALLY, Stéphane DIET, René AMARGER
<b>Pour : 7</b>	<b>Représentés :</b> Nadine BEUFILS par Chrystel VALLY, Laure LAMETH par Jean-Luc GOAREGUER
<b>Contre : 0</b>	
<b>Abstentions : 0</b>	<b>Excusés :</b>
	<b>Absents :</b>
	<b>Secrétaire de séance :</b> Chrystel VALLY

### Objet : Affectation du résultat de fonctionnement budget commune - 2022\_DE\_011

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de **72 148.20**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	31 566.72
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	59 000.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>40 581.48</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2021</b>	<b>72 148.20</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2021</b>	<b>72 148.20</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	53 676.91
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	18 471.29
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2021</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Jean-Luc GOAREGUER

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 25/ 04/ 2022  
et publié ou notifié  
le 15/ 04/ 2022

RF PREFECTURE DE MENDE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 25/04/2022 048-214801532-20220415-2022_DE_011-DE